

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD NAZARETH



85, rue du Faubourg Bannier, 45000 Orléans

☎ 02 38 53 21 54

✉ nazareth@lasaintefamille.fr

La Sainte
Famille

Nazareth
maison de retraite

BIENVENUE !



Madame, Monsieur,

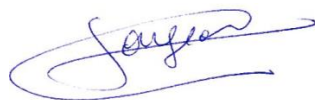
L'Association La Sainte Famille, la direction, l'ensemble du personnel et les résidents de la maison de retraite « Nazareth » vous souhaitent la bienvenue.

Vous êtes notre hôte et ce livret d'accueil se propose de vous faire découvrir l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, condition première à une bonne intégration.

Cet établissement est le vôtre et vous vous sentirez ici chez vous, soulagé(e) des soucis matériels et domestiques, assuré (e) de votre sécurité.

Vous vivrez sereinement, entouré(e) par un personnel compétent qui mettra à votre service son expérience et sa disponibilité pour vous accompagner.

Soyez les bienvenus à Nazareth.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jocelyne Gougeon'. The signature is stylized and fluid.

Jocelyne Gougeon
Présidente de l'Association
La Sainte Famille

TABLE DES MATIERES

NOTRE HISTOIRE.....	4
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
1. Membre du bureau :.....	5
2. Les membres du Conseil d'Administration :	5
PRESENTATION DE L'EQUIPE PROFESSIONNELLE.....	6
PRESENTATION DES DIFFERENTES UNITES	7
1. Le Lagon.....	7
2. La Clairière (le PASA)	7
VIVRE A NAZARETH.....	8
1. Votre accueil	8
2. Votre santé	9
3. Vie quotidienne	9
SERVICES A VOTRE DISPOSITION	12
1. Le courrier	12
2. Le téléphone.....	12
3. Le coin café.....	12
4. La boutique	12
5. Le prêt de livres	12
6. Objet de valeur.....	13
7. Votre linge	13
8. La coiffure	13
9. La pédicure	13
10. L'esthéticienne.....	13
11. L'audioprothésiste.....	14
12. Stationnement.....	14
13. Assurances	14
14. Suggestions et réclamations	14
15. En cas de litige touchant aux droits des résidents : la personne qualifiée	14
PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	15
1. Le Conseil de vie sociale.....	15
ANNEXES	16
<i>ANNEXE I : LES DIFFERENTES AIDES POSSIBLES</i>	<i>17</i>
<i>ANNEXE II : INFORMATIQUE ET LIBERTE</i>	<i>18</i>
<i>ANNEXE III : CONTACTER LES PROFESSIONNELS A NAZARETH</i>	<i>19</i>
<i>ANNEXE IV : CONDITIONS D'ACCES.....</i>	<i>20</i>
<i>ANNEXE V : PLAN SCHEMATISE DU REZ-DE-CHAUSSEE</i>	<i>21</i>
<i>ANNEXE VI : TARIFS PRESTATIONS.....</i>	<i>22</i>
<i>ANNEXE VII : CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE.....</i>	<i>23</i>
<i>ANNEXE VIII : CHARTE DE BIENTRAITANCE.....</i>	<i>24</i>
<i>ANNEXE IX : LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT (dont le résident ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance (réf. NAZ.COMM.REF.001).....</i>	<i>25</i>
<i>ANNEXE X : LES TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDEACNE EN VIGUEUR ET LA LISTE DETAILLEE DES PRESTATIONS HORS TARIFICATIONS.....</i>	<i>26</i>
<i>ANNEXE XI : LES STATUTS DE L'ASSOCIATION « LA SAINTE FAMILLE »</i>	<i>27</i>
<i>ANNEXE XII : LE PROJET ASSOCIATIF LA SAINTE FAMILLE</i>	<i>28</i>

NOTRE HISTOIRE...

Association régie par la loi de 1901, « La Sainte Famille » gère aujourd'hui un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « NAZARETH » situé 85 Rue Faubourg Banner ainsi qu'une Petite Unité de Vie « JERICHO » localisée 11 rue de la Liberté au sein du « Logis de Camille® », bâtiment de l'association, tous deux à Orléans.

Dans le premier tiers du 20ème siècle, l'Enseignement Catholique recherche une solution pour accueillir les institutrices retraitées de l'enseignement libre qui ont très peu de revenus pour vivre, ainsi que les prêtres retraités.

Le 3 Août 1927, la Société de Secours Mutuel -réunie en Assemblée Générale- décide la création et l'organisation par le Chanoine FROT d'une maison « **NAZARETH** » pour accueillir les institutrices âgées de l'enseignement libre. La même année, a été créée « Béthanie » une maison pour recevoir les prêtres retraités.

Le 7 juin 1934, les sœurs de la Sainte Famille qui résident à Nazareth créent l'Association « La Sainte Famille », déclarée en Préfecture le 14 juin.

En 1998, des travaux importants sont réalisés pour augmenter la capacité à 50 lits.

L'année 2005 voit se concrétiser le projet de rapprochement de deux entités : Béthanie et Nazareth.

A l'issue de travaux de réhabilitation achevés en avril 2011, l'établissement accueille désormais 77 résidents en hébergement permanent avec :

- 15 lits en unité spécifique Alzheimer ou troubles apparentés
- Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)
- 12 chambres dédiées en priorité aux prêtres du Diocèse d'Orléans

Le 11 mai 2015, La Sainte Famille cofonde LELLIS, un groupement associatif gestionnaire d'établissements de santé et médico-sociaux. Ces établissements de santé et médico-sociaux partagent les mêmes valeurs, préoccupation et métiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, La Sainte Famille gère deux établissements : l'EHPAD Nazareth et la Petite Unité de Vie Jéricho au Logis de Camille®.

L'association organise également l'aide et l'accueil de différents publics fragiles au sein du LDC® : l'association est créatrice de ce nouveau concept qui permet de faire vivre l'ensemble des personnes qui s'entraident.

L'association La Sainte Famille prends part à Essentia formation depuis juin 2018 afin de transmettre les pratiques de soin, d'accompagnement, de vivre ensemble et d'une manière générale ce qui peut être bénéfique aux personnes fragiles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Membre du bureau :

Présidente : Madame Jocelyne GOUGEON, directrice d'établissement sanitaire retraitée

Vice-président : Maître Alain CAMUS, notaire retraité, et représentant la Fondation Culture et Promotion

2^{ème} Vice-présidente : Madame Claudette CAVET, responsable d'un service de soins retraitée

Trésorier : Jean-Claude CHATILLON, expert-comptable retraité

Trésorier Adjoint : Jacques FEBVRE, ingénieur retraité

Secrétaire : Bruno COUSIN, directeur adjoint de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, retraité

2. Les membres du Conseil d'Administration :

Le Conseil est composé (18 membres)

De membres de droit : le maire d'Orléans, l'évêque du diocèse, le président de la Fondation Culture et Promotion

Des professionnels retraités ou non : profession de la santé, de la banque, de l'industrie, du droit, du commerce, des métiers du bâtiment, de l'administration publique et de l'enseignement

Madame Jocelyne Gougeon, présidente, représente l'association :

- Vice-présidente de l'URIOPSS Centre Val de Loire
- Membre de la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) :
 - ✓ Représentante à la Commission Spécialisée « Prise en charge et Accompagnements Médico-sociaux »
 - ✓ Représentante à la Commission Spécialisée « Droit des Usagers »
- Représentante la CSOS (Commission spécialisée « Organisation des Soins »)
- Membre de la CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
- Membre du Conseil de Développement de la Métropole : groupe de travail santé

Madame Claire Mounoury, directrice générale de l'association est présente dans les instances :

- Déléguée régionale de la FEHAP
- Membre de la délégation de la FNAQPA
- Membre de la Commission Nationale Psy-Santé Mentale de la FEHAP
- Représentante de la FEHAP au sein de la Délégation régionale CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle)
 - ✓ Au bureau du CTS Loiret (Conseil Territorial de Santé), et vice-présidente de la commission santé mental du CTS Loiret
 - ✓ Aux groupes de travail de l'ANAP sur le thème « la transformation des EHPAD »
 - ✓ Aux groupes de travail auprès de l'ARS sur le numérique et l'innovation en santé.
 - ✓ Aux groupes de travail auprès de l'EPSM sur le PTSM (Projet territorial de santé mentale)

PRESENTATION DE L'EQUIPE PROFESSIONNELLE



Directeur Général Madame Claire MOUNOURY	Responsable de sites Madame Anne ABERKANE
Médecin coordonnateur Docteur Rémi ARCHAMBAULT	Secrétaire de direction Madame Delphine HUGUET
Médecin traitant Docteur Philippe TAISNE	Responsable financière Madame Jacqueline MOUSSET
Responsable Ressources Humaines Madame Maryline RINGUEDE	



Infirmière référente Aurélié CHAPUT	Equipe soignante 5 infirmières 13 aides-soignants 2 assistants de soin en gérontologie 11 agents de soins
Psychologue	Psychomotricienne
Coordinatrice d'animation	Equipe accueil
Equipe intendance 2 lingères 4 agents d'entretien	Agent entretien
Equipe restauration MEDIREST 1 gérant (Grégory Lelièvre) 2 chefs de cuisine	

PRESENTATION DES DIFFERENTES UNITES

1. Le Lagon

Le Lagon est une **Unité de Vie Protégée**.

Structure d'accueil au premier étage de l'Ehpad permettant d'accompagner de manière optimale des résidents présentant des troubles du comportement liés ou non à une maladie neuro-évolutive.

Le Lagon comporte 15 chambres, un petit salon télévision, une salle de vie commune avec une terrasse.

Cette salle est meublée à l'image d'une grande cuisine familiale. Grâce à son équipement elle permet différentes animations.

Le personnel soignant déjeune à table avec les résidents. Il peut ainsi aider le résident en tenant compte de son autonomie, ses choix, ses goûts et son rythme.

Le résident est accompagné dans tous les actes de la vie quotidienne. Cependant, tout est mis en place pour préserver son autonomie afin qu'il puisse conserver ou retrouver l'envie de participer aux différentes activités.

Le bénéfice de cet accueil pour le résident est régulièrement réévalué par l'équipe soignante et le médecin coordonnateur, justifiant ainsi sa présence au Lagon.

La décision d'entrée ou de sortie du résident de cette unité est donc prise en équipe pluridisciplinaire.

2. La Clairière (le PASA)

Le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés permet d'accueillir dans la journée des résidents de Nazareth (12 à 14 personnes) ayant des troubles cognitifs et moteurs.

Des activités thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle (déjeuners thérapeutiques, cuisine, gym douce, ateliers mémoire, bien-être, souffle, équilibre, etc...)



Mandala de cocrea

La psychologue, la psychomotricienne, le médecin coordonnateur, la responsable de soins et l'infirmière référente évaluent pour les résidents l'opportunité de participer à ces ateliers

VIVRE A NAZARETH

1. Votre accueil

Notre établissement vous propose un cadre de vie convivial et chaleureux, conjuguant à la fois intimité et vie sociale.

Nazareth propose une capacité d'accueil de 77 places.

La chambre est le domicile du résident ; à lui de la personnaliser. Chacune d'elle possède une surface de 20 m² avec une salle d'eau et douche.

Elles sont toutes meublées d'un lit médicalisé et d'une penderie auxquels peuvent être ajoutés une commode, une table et un chevet selon les besoins.

Les lieux de vie (salons, salle d'animation, salle de restaurant...) accueillants, contribuent à une ambiance très appréciée.

Chaque étage et chaque chambre sont nommés suivant une thématique :

- **Le rez-de-chaussée** : personnages célèbres
- **1^{er} étage** : la mer (les bateaux, les explorateurs et le lagon)
- **2^{ème} étage** : la campagne (les métiers, la faune, la flore et la clairière)
- **3^{ème} étage** : la montagne

Chacun peut aller et venir librement. Il est préférable de recevoir entre 14h00 et 18h30.

Pour les absences, l'information sera donnée à l'infirmière et à l'accueil. La porte d'entrée est fermée à partir de 17h00. Après cette heure, vous et votre famille devez utiliser la sonnette extérieure prévue à cet effet ou le code donné préalablement par l'accueil (jusqu'à 20h).

2. Votre santé

a. L'organisation

Un médecin coordonnateur, une infirmière référente, une psychologue, une psychomotricienne, une équipe soignante (infirmières, aides-soignantes, aides médico-psychologiques) ainsi que des agents de services sont attentifs et présents. Cette équipe est formée pour accompagner le résident quel que soit son état de santé (hospitalisation si besoin), y compris lors de ses derniers jours. Vous pouvez joindre le personnel soignant 24h/24 de votre chambre par un système d'appel.

Médecin coordonnateur	
Infirmière Référente	
Psychologue	Psychomotricienne

Vous bénéficiez :

- du libre choix de votre médecin traitant, kinésithérapeute, pédicure
- d'une organisation interne pour la distribution de vos médicaments
- de la gestion de votre dossier médical pluridisciplinaire.

Les infirmières effectuent pour vous toutes les démarches concernant les transports par ambulance, véhicule sanitaire ou taxi. Elles font appel à toutes les sociétés en fonction de leurs disponibilités.

b. Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale, visant à soulager les douleurs physiques et les autres symptômes mais aussi à prendre en compte la souffrance psychologique ou spirituelle du patient et de ses proches.

L'établissement a signé une convention avec l'Equipe d'Appui Départementale en soins palliatifs qui a pour mission d'apporter conseils et soutien aux équipes soignantes.

3. Vie quotidienne

a. Vos repas

Le petit-déjeuner peut être pris en salle à manger (à partir de 7h30) ou en chambre (entre 8h00 et 9h00) selon votre préférence.

Les autres repas sont servis en salle de restaurant ou en chambre si votre état de santé vous l'impose. Les horaires sont les suivants :

Déjeuner : 12h00

Collation : entre 16h00 et 17h00

Dîner : 18h45

Les menus vous sont proposés par le chef cuisinier et soumis à une commission de restauration (composée de résidents, d'administrateurs et de salariés) qui étudient et valident ces propositions. Les menus sont élaborés en respectant les régimes particuliers et équilibrés selon le PNNS (Plan National Nutrition Santé).

Vous avez la possibilité d'inviter vos proches en prévenant l'accueil 48h à l'avance.

b. Vie sociale

Chaque mois, un goûter est organisé en l'honneur des anniversaires de nos résidents. Nazareth travaille en collaboration avec le Service Evangélique des Malades dont les bénévoles visitent nos résidents.

Une équipe de bénévoles, coordonnées par l'animatrice vous est disponible : visites, aide au courrier, accompagnements, etc....

A l'espace Vinci, un piano est à votre disposition, ainsi qu'une borne « mélo ».

La borne « mélo » vous permet de diffuser de la musique selon votre choix, à partir d'un répertoire conséquent. Elle est facile d'utilisation. Cependant, n'hésitez pas à demander au personnel si besoin. Pour les activités, vos souhaits sont les bienvenus, n'hésitez pas à faire des propositions et des demandes à Juliette qui les étudiera.

c. Vie spirituelle

Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique, y compris la visite de représentants de différentes confessions, sont facilitées auprès des résidents qui en font la demande. Les personnels et les résidents s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

L'établissement possède une chapelle où des messes sont régulièrement assurées, tous les jours à 11h15 et une messe dominicale anticipée, le samedi à 15h30. La chapelle est libre d'accès 24h/24

Un aumônier est à votre disposition. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de l'accueil ou de la responsable de sites.

d. Vos activités et vos loisirs

De nombreuses activités vous sont proposées plusieurs fois par jours par des intervenants variés et dans différents domaines :

- Soin et beauté : Taiji Quan, gym douce, escrime, beauté des ongles...
- Musique : chant chorale, chants religieux, concerts, loto musical...
- Fêtes : thé dansant, fête des anniversaires, fête des voisins, fête de la musique...
- Activités manuelles : peinture, atelier confection à thème, couture...
- Conférences : Art et Histoire, thème culturel, lecture collective...
- Spirituel : partage autour de l'évangile, enseignements, offices quotidiens, fêtes chrétiennes...
- Détente et loisirs : scrabble, triominos, belote, loto, films en Villon, discussions...
- Sorties : théâtre, cinéma, restaurant, musées, parcs...



[Le bar à jus](#)

Nazareth adhère à l'association « Resanim45 » qui regroupe les animateurs en gérontologie du Loiret, ce qui permet aux résidents de participer à plusieurs rencontres inter-établissements.

Nazareth est partenaire de plusieurs établissements scolaires et crèches ce qui l'amène à organiser très régulièrement des rencontres intergénérationnelles.

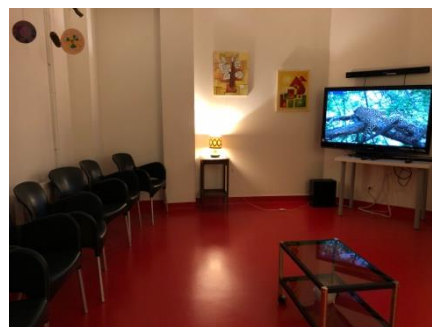
e. Internet, téléphone, télévision

Un accès wifi est disponible gratuitement dans toute la maison. Demandez la clé d'accès à l'accueil.

Sur demande, la ligne téléphonique de votre chambre sera ouverte. Le numéro de téléphone vous sera communiqué à votre entrée.

Une prise TV est disponible dans chaque chambre : en branchant votre écran, vous aurez accès aux diverses chaînes gratuites de la TNT dont KTO.

Un téléviseur grand écran est accessible salle Villon au rez-de-chaussée, en mode collectif (partage de films)



[La salle de Villon](#)

f. La qualité de vie des résidents

Selon les recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale, « l'établissement vise à promouvoir le bien-être de chacun tout en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. » (Définition de l'ANESM)

L'accompagnement du résident se fait dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins. La direction donnera des suites appropriées à tout acte éventuel de maltraitance physique, psychique ou morale, matérielle ou financière, de négligence active ou passive dont elle pourrait avoir connaissance.

Si tel est le cas, le résident ou la famille ne doit pas hésiter à en parler à un responsable ou un professionnel de Nazareth.

Il existe sur le plan national un numéro de signalement de négligence ou maltraitance au 3977, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Vous pouvez également joindre les autorités administratives (ARS, Conseil Départemental).

SERVICES A VOTRE DISPOSITION

1. Le courrier

Il est distribué dans les chambres chaque jour avant 14h00. Afin d'éviter tout retard, demandez à vos correspondants de libeller ainsi votre adresse : Votre Nom et Prénom – Maison de Retraite Nazareth- 85 Rue du Faubourg Bannier – 45 000 Orléans.

Pour votre courrier au départ, une boîte aux lettres est installée à l'accueil et le courrier est relevé tous les jours.

Une seconde boîte aux lettres se trouve près du bureau de la direction ; il s'agit d'une boîte aux lettres « INTERNE » dans laquelle vous pouvez déposer tout courrier pour la maison de retraite.

2. Le téléphone

Chaque chambre possède une ligne téléphonique directe. Sur votre demande, votre numéro de téléphone vous est communiqué à l'entrée. Vous recevez directement les appels dans votre chambre.

Vous pouvez joindre l'accueil en composant le 2000 depuis votre poste fixe.

Si vous souhaitez joindre un autre résident, n'hésitez pas à lui demander son numéro.

Vous pouvez appeler l'extérieur en composant au préalable le « 0 ». Ce service sera facturé mensuellement.

3. Le coin café

Au rez-de-chaussée, en face du Jardin de la Bienvenue, se trouve le coin café.

Pour un moment de détente une machine à café et une bouilloire sont à votre disposition ainsi qu'une fontaine à eau. Thés et cafés sont à vendre à l'accueil.

4. La boutique

En fonction de vos besoins, demandez au personnel. La boutique est pourvue de produits comme du savon, gel douche, dentifrice mais aussi de la papeterie, des confiseries, etc...

5. Le prêt de livres

Nazareth est partenaire de l'association « Bibliothèque des Nouveautés » qui propose des livres à la location. Nazareth met à la disposition de l'association une salle de lecture pour entreposer ses livres et accueillir ses adhérents. En échange, l'association s'engage à conseiller les résidents sur des choix de lecture et à leur prêter des livres gratuitement.

L'association « Bibliothèque des Nouveautés » tient sa permanence les mardi et vendredi après-midi de 14h à 17h à l'espace Péguy.

6. Objet de valeur

Nous vous conseillons de ne garder aucun objet de valeur, cependant, vous avez la possibilité de disposer d'un petit coffre dans la chambre afin d'y déposer les objets que vous souhaitez.

Nous vous précisons qu'en aucun cas l'établissement ne saurait être tenu responsable de ce que vous gardez près de vous. Vous serez le seul à en connaître le code.

7. Votre linge

Le linge doit être marqué par vos soins à l'arrivée avec des étiquettes tissées et cousues que nous pouvons commander pour vous. Cet achat sera ensuite refacturé.

Le linge est entretenu par le service « lingerie » en interne, sans supplément de prix. La lingère entretient uniquement le linge lavable en machine et supportant le sèche-linge et non le linge très fragile (pure laine, Damart, etc...).

La maison fournit le linge plat de lit et de table ainsi que la literie (oreillers et couvertures).

8. La coiffure

Le salon de coiffure est à votre disposition tous les jours. Des coiffeurs passent tous les lundis, mardis et tous les jeudis après-midi. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil.

Cependant, vous êtes libres de faire venir un autre professionnel, ou l'un de vos proches dans le salon qui vous est disponible. Celui-ci devra signer une convention avec l'établissement afin de vous garantir le respect des règles de la maison.



L'espace de coiffure

9. La pédicure

Des pédicures sont présents dans l'établissement tous les 15 jours et plus en cas de nécessité. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil.

Cependant, vous êtes libres de faire venir un autre professionnel : celui-ci devra signer une convention avec l'établissement afin de vous garantir le respect des règles de la maison.

10. L'esthéticienne

Une esthéticienne est présente le premier mardi du mois et une autre, les jeudis après midi. Elles proposent des soins du visage (épilation, maquillage, etc.), soins des mains et massages.

D'autre part, après concertation de l'équipe médicale, des massages peuvent être proposés et donnés par une aide-soignante formée aux massages sensoriels.

Pour ces services, ils vous seront facturés directement par le professionnel concerné.

11. L'audioprothésiste

Un audioprothésiste propose ses services 1 fois tous les deux mois pour le nettoyage de vos appareils auditifs. Il assure l'entretien et le réglage sur place. (Service non facturé)
Bien entendu, vous êtes libres de faire venir un autre professionnel ou de vous déplacer chez lui.

12. Stationnement

Un parking d'une quinzaine de places réservé pour des résidents, des familles, des intervenants extérieurs. Son accès se fait au niveau du 114 bis rue de Coulmiers par un code (donné par l'accueil).

Vous ne devez donner ce code à personne.

13. Assurances

L'établissement a contracté une assurance Responsabilité Civile (numéro de police : 0000004941264904) auprès de la Mutuelle St Christophe, qui couvre l'ensemble des résidents pour les risques de la vie courante. Il est également demandé à chaque résident de souscrire individuellement une assurance Responsabilité Civile, vie privée et de la justifier tous les ans auprès de l'établissement.

14. Suggestions et réclamations

Un cahier est à la disposition des résidents et des familles afin de pouvoir y noter remarques, suggestions et réclamations. Il se trouve sur une table dans le hall d'accueil. Chaque remarque sera étudiée en équipe et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible.

15. En cas de litige touchant aux droits des résidents : la personne qualifiée

En cas de litige, toute personne accueillie par un établissement peut faire appel à une personne qualifiée afin de l'aider à faire valoir ses droits. Cette personne qualifiée, choisie par la personne concernée, sa famille ou son représentant légal, sur une liste établie par le préfet et le président du Conseil Départemental, va alors pouvoir intervenir pour défendre l'intéressé.

Dès la fin de son intervention, la personne qualifiée informe le demandeur d'aide ou son représentant légal des suites données à sa demande. Les coordonnées des personnes qualifiées sont à demander au sein de chaque institution.

Coordonnées du médiateur de la consommation :

L'association des médiateurs européens (l'AME), AME CONSO,

Angela ALBERT - Présidente

11 Place dauphine, 75053 PARIS CEDEX 01

Téléphone : 09.53.01.02.69

Site internet : www.mediationconso-ame.com

Vous pouvez également trouver d'autres informations sur le site :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

1. Le Conseil de vie sociale

Le Conseil de Vie Sociale a pour objectif de favoriser les échanges entre les résidents, les familles, l'association « La Sainte Famille » et l'équipe de professionnels de l'établissement. Le Conseil de Vie Sociale est composé de membres élus pour 3 ans :

- 3 représentants des résidents
- 3 représentants des familles
- 2 représentants du personnel
- 2 représentants de l'association gestionnaire

Sur des sujets particuliers, des personnes qualifiées peuvent, ponctuellement et sur invitation, participer aux réunions : le médecin coordonnateur, des personnes extérieures à l'établissement informées particulièrement sur un sujet.

Ce Conseil donne un avis et peut faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit au moins trois fois par an et intervient notamment sur :

- Le règlement de fonctionnement
- L'organisation intérieure de la vie de l'Établissement et des résidents
- Les activités, l'animation, la restauration, les services de soins

Vous trouverez un tableau d'affichage comportant les comptes-rendus et les informations du CVS au rez-de-chaussée en face de la salle Villon.

ANNEXES

ANNEXE I : Les différentes aides possibles

ANNEXE II : Informatique et Liberté

ANNEXE III : Contacter les professionnels de Nazareth

ANNEXE IV : Conditions d'accès

ANNEXE V : Plan du rez-de-chaussée (espaces communs)

ANNEXE VI : Tarifs des prestations

ANNEXES VII : Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

ANNEXE VIII : Charte de bientraitance

ANNEXE IX : Règlement de fonctionnement (dont le résident ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance (réf. NAZ.COMM.REF.001)

ANNEXE X : Les tarifs hébergement et dépendance en vigueur et la liste détaillée des prestations hors tarification

ANNEXE XI : Les statuts de l'Association « La Sainte Famille »

ANNEXE XII : Le projet associatif

ANNEXE I : LES DIFFERENTES AIDES POSSIBLES

L'APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

La maison de retraite Nazareth est en dotation globale. L'APA concernant les résidents du Loiret est donc versée à l'établissement.

Si vous perceviez à votre arrivée l'Aide Personnalisée d'Autonomie, il est nécessaire d'informer le Conseil Départemental dont vous dépendez de votre changement de situation. Si vous dépendez d'un autre Conseil Départemental que celui du Loiret, merci de faire les démarches nécessaires auprès du conseil départemental de votre dernier domicile.

L'APL : Aide Personnalisée au Logement

L'établissement est conventionné avec la CAF, les résidents peuvent donc faire une demande d'aide personnalisée au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (un dossier à remplir peut-être retiré à l'accueil de Nazareth).

Le montant d'aide accordé sous conditions de ressources est versé à l'établissement puis déduit de votre facture de pension.

L'Aide Sociale du département du Loiret

L'établissement est habilité à l'aide sociale, qui est régit par le règlement d'aide sociale, que le département revoit chaque année

Une demande d'aide sociale peut être faite auprès du Conseil Départemental. Selon le département, celui-ci pourra solliciter les débiteurs alimentaires (enfants, voire petits enfants) afin qu'ils règlent les frais d'hébergement à hauteur de leur capacité contributive.

S'il n'existe pas d'obligés alimentaires ou s'ils n'ont pas la capacité de prendre en charge la totalité des frais d'hébergement, le Conseil Départemental pourra alors intervenir subsidiairement et paiera, totalement ou partiellement, à l'établissement les frais d'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement.

En contrepartie, le résident reversera 90% maximum de ses revenus au Conseil Départemental.

Selon le département, celui-ci pourra solliciter l'aide sociale à l'hébergement fait l'objet d'un recours sur succession.

ANNEXE II : INFORMATIQUE ET LIBERTE

La gestion des dossiers administratifs et médicaux des résidents est informatisée dans le strict respect du secret médical.

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant et recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales liées au résident durant toutes les étapes de son séjour et à l'établissement de statistiques.

En application de l'Arrêté du 22 juillet 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale visées à l'article L710-6 du code de la santé publique.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, en particulier les articles 34 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectification par l'intermédiaire du praticien ayant constitué le dossier.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical-

Article 26,27,34,40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

L'établissement est déclaré auprès de la CNIL sous le numéro 15 618 48

ANNEXE III : CONTACTER LES PROFESSIONNELS A NAZARETH

Tous les rendez-vous avec nos professionnels sont à prendre auprès de l'accueil à Nazareth ou par téléphone : 02 38 53 21 54.

Le médecin coordonnateur

M. Rémi ARCHAMBAULT, coordonnateur des soins au sein de l'établissement.
Il peut vous recevoir sur rendez-vous :

- Tous les lundis matin de 10h00 à 12h00.
- Tous les mardis après-midi de 14h00 à 16h00
- Tous les jeudis après-midi de 14h30 à 16h00

L'infirmière référente

Madame Aurélie CHAPUT, infirmière référente au sein de l'établissement.
Elle est disponible du lundi au vendredi de 14h30 à 16h30.
Elle peut aussi vous recevoir sur rendez-vous.

L'équipe soignante

Les infirmières en poste sont joignables au **02 38 53 21 54** de 15h00 à 20h00
(Exceptionnellement, un appel peut être pris le matin **en cas d'urgence**)
Vous pouvez rencontrer une infirmière à partir de 15h00 en vous adressant à l'accueil.

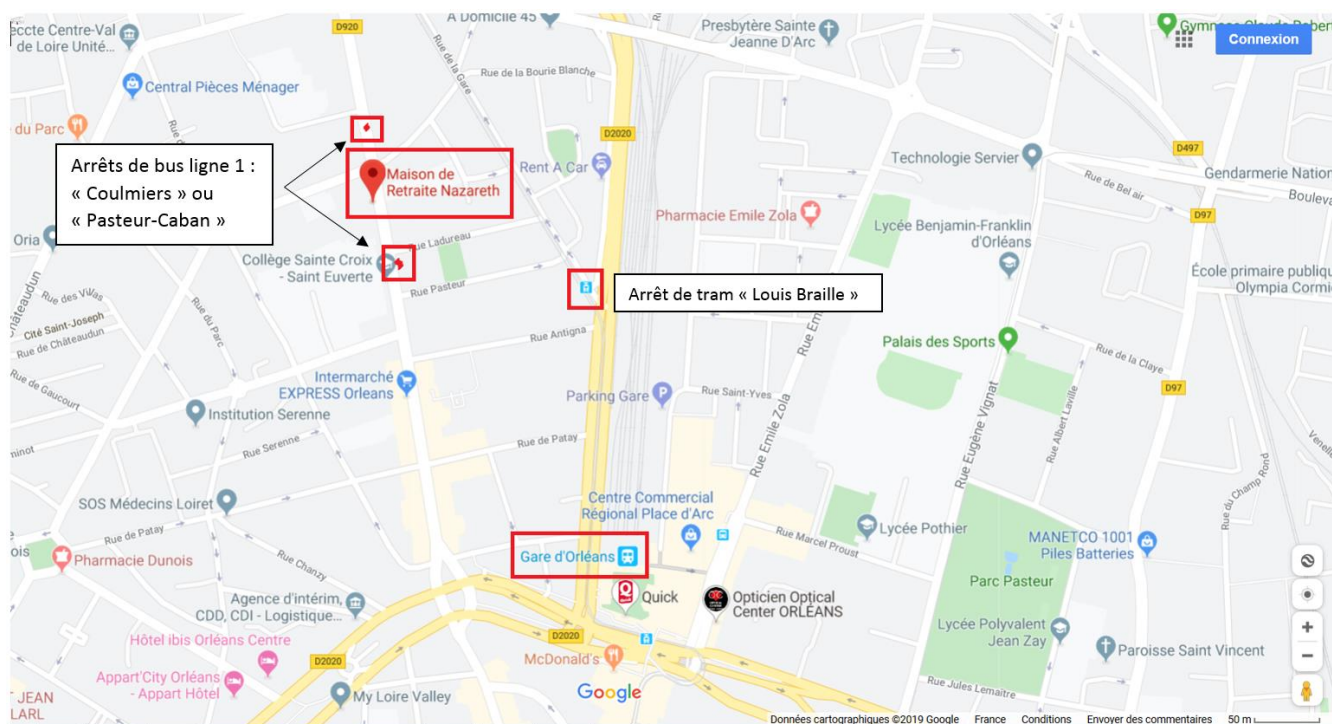
La psychologue

Madame Céline MICHELET, psychologue à Nazareth, est à l'écoute de nos résidents et de leur famille.
Elle peut vous recevoir sur rendez-vous les mercredis matin et tous les jeudis.

La psychomotricienne

Madame Alice ALCOURT, responsable de la Clairière, est présente le mardi et mercredi de 9h30 à 17h00 et un vendredi sur deux de 9h30 à 17h00.
Le rendez-vous est à prendre auprès de l'accueil.

ANNEXE IV : CONDITIONS D'ACCES



Les transports permettant d'accéder à Nazareth :

- La ligne de bus n°1 Ardon Limère/Piscine Saran, arrêt « **Coulmiers** » ou « **Pasteur-Caban** » à 30 mètres.
- Le train, Gare SNCF d'Orléans se situe à 10 minutes à pied de Nazareth.
- La ligne A du tram, arrêt « **Louis Braille** » à 5 min à pied de Nazareth.

ANNEXE VI : TARIFS PRESTATIONS

COIFFEURS

Mme Josette Rifard
BEAUTE CLUB
15 fbg Bourgogne
45000 Orléans

Mme Corrine de Las Heras
CÔTE CLUB
41 Faubourg Saint Vincent
45000 Orléans

Mme Cruz Stéphanie
56 rue Bannier
45000 Orléans

FEMMES

Shampoing traitant	6,00 €
Coupe	15,00 €
Mise en plis/Brushing	13,50 €
Renforçateur colorant	5,00 €
Renforçateur	6,00 €
Soin	6,00 €
Permanente	30,00 €
Couleur	19,00 €
Régénération	15,00 €

HOMMES

Shampoing Coupe	17,50 €
Coupe	16,00 €

PEDICURES

Mme OREJA
37 rue C. Beauhaire
45140 St Jean de la Ruelle

Mme HANNIET
7 rue Albert 1^{er}
45000 Orléans

M. SOULIER
5b rue Eugène Vignat
45000 Orléans

Prix de la séance à domicile : 21 € TTC

Mise à jour le : 31/01/2020

ANNEXE VII : CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

Cette charte a pour objectif de reconnaître la dignité de la personne âgée devenue dépendante et de préserver ses droits.

Choix de vie : toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Domicile et environnement : le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Une vie sociale malgré les handicaps : toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Présence et rôle des proches : le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Patrimoine et revenus : toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus.

Valorisation de l'activité : toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Liberté de conscience et pratique religieuse : toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Préserver l'autonomie et prévenir : la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Droit aux soins : toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Qualification des intervenants : les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisants.

Respect de la fin de vie : soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

La recherche : une priorité et un devoir : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Exercice des droits et protection juridique de la personne : toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion : l'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

ANNEXE VIII : CHARTE DE BIENTRAITANCE

La Charte de Bientraitance que vous allez lire est la synthèse de réflexions recueillies auprès de membres du personnel, désireux de promouvoir le bien-être de tous à Nazareth.

Pour « prendre soin d'accompagner » (*devise de Nazareth*) chaque résident, je m'engage à :

MAINTENIR SON AUTONOMIE

Je prends le temps d'écouter, et d'aider plutôt que « faire à la place de ».

Je respecte le rythme de chacun

Je respecte son autonomie financière.

RESPECTER SA LIBERTE DE CHOIX ET DE DECISION

J'écoute le refus pour certains actes de la vie quotidienne (refus de se laver, refus de manger), je reste respectueux (se) en toutes circonstance et je m'engage à en parler en équipe afin qu'ensemble nous convenions d'une attitude adaptée (proposer un autre horaire, changer d'intervenant, etc.)

Je respecte le choix de ses vêtements, de ses goûts alimentaires, de sa pratique religieuse, de son emploi du temps, même si ces choix sont en inadéquation avec ceux de la famille.

RESPECTER SON ENVIRONNEMENT

Je frappe à la porte et j'attends une réponse avant d'entrer. En cas d'absence de réponse, je m'assure que tout va bien, j'entre baille la porte et m'annonce. S'il fait nuit, j'allume de préférence la lumière de la salle de bain.

Je respecte son intimité et sa pudeur lors de la toilette.

J'évite de parler de lui, de sa vie, de son état de santé à haute voix dans les couloirs

A L'INFORMER

Je l'informe de son suivi médical (de son état de santé, des résultats et comptes rendus médicaux).

Pour que le résident soit rassuré, Je l'informe de l'endroit où je l'emmène (salle à manger, salon, chambre), d'autant plus s'il est malvoyant, et/ou à mobilité réduite (fauteuil roulant, déambulateur, etc ...) et/ou désorienté.

Je l'informe de la vie de l'établissement (animations, fêtes, services à leur disposition) mais aussi, des grands évènements extérieurs (élections, actualités, fêtes, etc.)

Pour prendre soin d'accompagner, j'attends des visiteurs qu'ils s'engagent à être bienveillants envers les résidents et l'équipe.

Les enjeux de la relation avec les proches sont pour nous, soignants, d'accompagner de façon optimale les résidents, de favoriser un climat serein et d'être reconnu professionnellement.

Instaurer une relation de confiance contribue au bien-être de tous...

***ANNEXE IX : LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT (dont
le résident ou son représentant légal déclare avoir pris
connaissance (réf. NAZ.COMM.REF.001)***

**ANNEXE X : LES TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDEACNE
EN VIGUEUR ET LA LISTE DETAILLEE DES PRESTATIONS
HORS TARIFICATIONS**

***ANNEXE XI : LES STATUTS DE L'ASSOCIATION « LA SAINTE
FAMILLE »***

ANNEXE XII : LE PROJET ASSOCIATIF LA SAINTE FAMILLE